

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

États financiers

Exercice prenant fin le 31 mars 2026

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Indexe des états financiers

Exercice prenant fin le 31 mars 2026

	Page
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
État des opérations	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers	7 -13
Frais (<i>Tableau annexe 1</i>)	14

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

À l'attention des membres de l'Association canadienne de luge

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'Association canadienne de luge (l'« Association »), qui présentent l'état de la situation financière en date du 31 mars 2026 ainsi que les états des opérations, de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice à l'examen, et les notes afférentes aux états financiers, incluant un résumé des principes et des méthodes comptables significatifs.

À notre avis, les présents états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Association en date du 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables visant les organismes à but non lucratif publiées par l'Institut canadien des comptables agréés (normes comptables OSBL).

Fondement à l'opinion

Notre vérification s'est effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités au titre de ces normes sont énumérées en plus de détail dans la section *responsabilités du vérificateur lors de la vérification des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux exigences éthiques en relation avec notre vérification des états financiers au Canada, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent aux termes de ces exigences. Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Observations

Nous attirons votre attention à la Note 4 des états financiers, indiquant que l'Association est économiquement dépendante des revenus reçus par la voie du financement gouvernemental, sans lesquels l'Association est susceptible de ne pas être en mesure de s'acquitter de ses dettes. Notre opinion n'est pas assortie d'une réserve à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes prenant en charge la gouvernance des états financiers

La direction est responsable pour la préparation et la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables OSBL, et pour la mise en application des contrôles internes que la direction juge nécessaires afin de permettre la préparation d'états financiers qui ne comportent pas d'inexactitude importante, que cela résulte de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de la préparation des états financiers, il revient à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de telle sorte qu'elle puisse continuer à fournir des services conformément à sa mission, en soulevant, le cas échéant, les questions se rapportant à la poursuite des activités et en utilisant la poursuite des activités comme base comptable, à moins que la direction ne compte liquider l'Association ou en cesser les activités, ou n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider l'entité ou de cesser ses activités.

Il revient aux personnes responsables de la gouvernance de surveiller le processus de production des états financiers de l'Association.

Responsabilités du vérificateur en lien avec la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitude significative, que cela résulte d'une fraude ou d'une erreur, et d'émettre un rapport de vérificateur assorti de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas pour autant qu'une vérification qui a été menée en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues au Canada puisse détecter invariablement une anomalie significative quand celle-ci existe. Les anomalies peuvent résulter de la fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou ensemble, elles pourraient raisonnablement influencer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs, reposant sur les présents états financiers.

(suite)

J□□scend

Rapport du vérificateur aux Membres de l'Association canadienne de luge (*suite*)

Dans le cadre de notre vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel tout en faisant preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. En plus, nous :

- Identifions et évaluons les risques d'anomalie significative dans les états financiers, résultant de fraude ou d'erreurs, et concevons et appliquons des procédures de vérification sensibles à ces risques, et obtenons des informations probantes de contrôle suffisantes pour justifier notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant de la fraude est plus grand que dans le cas d'une anomalie significative résultant d'une erreur, vu que la fraude pourrait revêtir des dimensions de collusion, de falsification, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou une détermination à déjouer les contrôles internes.
- Acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour la vérification dans le but d'élaborer des procédures de vérification qui correspondent aux circonstances, mais non aux fins d'exprimer une opinion quant à l'efficacité des contrôles internes de l'Association.
- Apprécions l'adéquation des politiques comptables et la vraisemblance des estimations comptables effectuées par la direction, et évaluons la présentation générale des comptes.
- Nous prononçons sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction de la poursuite des activités comme base comptable et, sur la base des informations probantes recueillies dans le cadre de la vérification, tranchons la question de savoir s'il existe une incertitude significative provenant d'événements ou de conditions avérés susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous en venons à la conclusion qu'un doute important existe, nous sommes tenus de souligner ce point de même que les divulgations pertinentes dans les états financiers dans notre rapport des vérificateurs ou, dans le cas où les divulgations à ce titre seraient inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les informations probantes de vérification obtenues jusqu'à la date de publication de notre rapport des vérificateurs. Cela étant dit, des événements ou des conditions ultérieurs pourraient survenir pour empêcher l'Association de poursuivre ses activités.
- Évaluons la présentation globale, la structure et le fond des états financiers, notamment les divulgations, et décidons si les états financiers rendent compte des transactions et des événements sous-jacents d'une manière fidèle et raisonnable la situation financière de l'Association.

Nous communiquons avec les personnes responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et les délais prévus pour le processus de vérification ainsi que les conclusions importantes découlant de la vérification, incluant toute déficience importante en termes de contrôle interne relevée au cours de la vérification.



Ascend LLP
Comptables professionnels agréés
Airdrie, Alberta
21 juin 2026

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE**État des opérations****Exercice prenant fin le 31 mars 2026**

	2026	2025
REVENUS		
Programme de luge olympique (Note 2)	\$ 921,999	\$ 1,399,927
Sport Canada	478,000	725,620
Location et divers	33,281	24,083
	<u>1,433,280</u>	2,149,630
FRAIS		
Luge olympique (Tableau annexé 1)	1,346,456	1,976,401
Opérations (Tableau annexé 1)	254,472	247,573
Amortissement	15,660	12,608
	<u>1,616,588</u>	36,582
INSUFFISANCE DES REVENUS PAR RAPPORT AUX FRAIS	<u>(183,308)</u>	(86,952)
AUTRES REVENUS		
Revenu en intérêts	7,947	18,713
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles		(2,956)
	<u>7,947</u>	15,757
INSUFFISANCE DES REVENUS PAR RAPPORT AUX FRAIS	\$ <u>175,361</u>	\$ 171,195

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrale de ce rapport.

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice prenant fin le 31 mars 2026

	Investissements dans les immobilisations corporelles		Fonds non affectés Fonds de valeurs immobilisées	
			2026	2025
Actif net – début de l'exercice	\$ 458,151	\$ 28,933	\$ 487,084	\$ 558,279
Insuffisance des revenus par rapport aux frais	(175,361)	-	(175,361)	(71,195)
Amortissement d'immobilisation corporelle	15,660	(15,660)		
Achat d'immobilisation corporelle	(12,979)	12,979		
Actif net – fin de l'exercice	\$ 285,471	\$ 26,252	311,723	\$ 487,084

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrale de ce rapport.

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

État de la situation financière

31 mars 2026

	2026	2025
ACTIF		
COURANT		
Liquidités	\$ 177,743	\$ 143,652
Dépôts à terme (Note 5)	150,000	200,000
Subventions et autres débiteurs (Note 6)	112,012	219,485
Intérêts à recevoir	2,929	5,226
Taxe sur les produits et services récupérable	37,538	30,102
Frais prépayés	3,564	3,261
	483,786	601,726
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 7)	26,252	28,933
	\$ 510,038	\$ 630,659
PASSIF ET ACTIF NET		
COURANT		
Comptes créditeurs et charges à payer (Note 8)	\$ 88,456	\$ 54,629
Salaires payables	12,698	12,272
Partie exigible de revenus et d'apports reportés (Note 9)	90,911	27,005
	192,065	93,906
TRANCHES À LONG TERME DE PRODUITS ET APPORTS REPORTÉS (Note 9)	6 250	49,669
	198,315	143,575
ACTIF NET		
Fonds non affecté	285,471	458,151
Investissement dans le fonds d'immobilisations corporelles	26,252	28,933
	311,723	487,084
	\$ 510,038	\$ 630,659

ÉLÉMENTS DE PASSIF ÉVENTUELS (Note 10)

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE (Note 11)

ON P, LFO fHE OA -

L-v d

Q,eotoc

Director

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrale de ce rapport.

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE
État des flux de trésorerie
Exercice prenant fin le 31 mars 2026

	2026	2025
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Insuffisance des revenus par rapport aux frais	\$ (175,361)	\$ {71,195}
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	15,660	12,608
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	-	<u>2,956</u>
	{159,701}	(55,631)
Changements au niveau des éléments hors caisse :		
Subventions et autres débiteurs	107,473	687
Intérêts à recevoir	2,297	{4,901}
Frais prépayés	(303)	14,944
Comptes créditeurs et charges à payer	33,827	{26,901}
Taxe sur les produits et les services	(7,436)	(11,775)
Revenus et apports reportés	20,487	(103,417)
Salaires payables	426	3,409
	156,771	(127,954)
Flux de trésorerie utilisé dans le cadre des activités opérationnelles	(2,930)	(183,585)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	(12,979)	(10,769)
Bénéfices tirés de la disposition d'immobilisations corporelles	-	46,304
Flux de trésorerie (utilisé par) les activités de placement	(12,979)	35,535
DIMINUTION DE FLUX DE TRÉSORERIE	(15,909)	(148,050)
Liquidités – début d'exercice	<u>□ .652</u>	<u>491,702</u>
LIQUIDITÉS – FIN D'EXERCICE	\$ 327,743	\$ 343,652
COMPOSITION DES LIQUIDITÉS :		
Argent	\$ 177,743	\$ 143,652
Dépôts à terme	- 150,000	200,000
	\$ 3 21.7 □ 3--	\$ □ 3,652

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrale de ce rapport.

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Notes aux états financiers

Exercice prenant fin le 31 mars 2026

1. NATURE DE L'ASSOCIATION

L'Association canadienne de luge (Canadian Luge Association) ou Luge Canada (l'« Association ») a été constituée en société le 22 mars 1990 au titre de la Loi sur les corporations canadiennes en tant qu'organisme à but non lucratif, et est entrée en exploitation le 1^{er} avril 1990. L'Association est un organisme de bienfaisance enregistré aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. En tant que telle, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu (se reporter à l'alinéa 149(1)f) de la Loi).

L'Association a été établie dans le but de développer et d'administrer le sport de luge au Canada, notamment en assurant des possibilités de participation à tous les niveaux intérieurs et en encourageant l'excellence internationale dans le sport de luge.

L'Association bénéficie d'un financement de Sport Canada, du Comité olympique canadien, de la Fondation olympique canadienne et de plusieurs autres sources.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Mode de présentation

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables visant les organismes à but non-lucratif publiées par l'Institut canadien des comptables agréés (normes comptables OSBL).

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités incluent les liquidités et les équivalents de liquidités. Les équivalents de liquidités sont les investissements dans des dépôts à terme ayant une échéance de moins de 90 jours et sont évalués au coût majoré des intérêts courus. Les montants présentés s'approchent de leur valeur juste en raison de leur échéance de moins de 90 jours à compter de la date d'achat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties au cours de leur vie utile en utilisant les taux et les méthodes suivants :

Équipements	20%	Méthode d'amortissement dégressif
Meubles et accessoires	20%	Méthode d'amortissement dégressif
Matériel informatique	30%	Méthode d'amortissement dégressif
Véhicules automobiles	30%	Méthode d'amortissement dégressif
Équipements sportifs	3 ans	Méthode de répartition linéaire

L'Association fait un bilan régulier de ses immobilisations corporelles dans le but de supprimer les éléments obsolètes. Les subventions gouvernementales et les contributions d'autres agences sont traitées comme une réduction des coûts d'immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles acquises pendant l'exercice mais non encore disponibles pour utilisation ne sont amorties qu'après leur mise en service.

L'amortissement est comptabilisé à compter du mois où les immobilisations corporelles deviennent disponibles pour utilisation et la comptabilisation continue jusqu'à ce que les immobilisations corporelles soient supprimées ou retirées.

(suite)

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Notes aux états financiers

Exercice prenant fin le 31 mars 2026

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)

Comptabilité des fonds

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

- Les fonds d'investissement en immobilisations corporelles représentent l'investissement net de l'Association en immobilisations corporelles, consistant en le montant non-amorti d'immobilisations corporelles achetées avec les fonds affectés.
- Les fonds non affectés consistent en l'excédent accumulé des charges sur les produits accumulés par l'Association chaque année, net des virements, et sont disponibles pour les besoins généraux de l'Association.

Comptabilisation des revenus

- Les frais et les produits des locations sont comptabilisés quand ils sont facturés et que la perception est raisonnablement assurée
- Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir s'il est effectivement possible d'estimer le montant à recevoir de façon raisonnable et que son recouvrement est assuré de façon raisonnable;
- Les apports affectés sont constatés à titre de revenu à l'année où les frais afférents sont encourus;
- Les apports en nature sont constatés à titre de revenu à la juste valeur des biens ou des services reçus dans le cas où l'Association aurait sinon acheté des biens ou des services similaires si l'apport en nature n'avait pas été offert;
- Les revenus d'intérêts sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés.
- Les subventions gouvernementales sont comptabilisées quand il existe une garantie suffisante que l'Association s'est mise en conformité avec et va continuer de rester en conformité avec toutes les conditions stipulées pour recevoir les subventions.
- Le revenu investi dans les programmes de luge olympique provient de subventions, de frais de participation, de dons et de commandites. La plupart du revenu consiste en des fonds affectés aux dépenses opérationnelles, aux entraînements et à la tenue d'événements au cours de l'année.

Conversion de devises étrangères

Les comptes et soldes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont ajustés de façon à refléter les taux de change en vigueur en date de la fin de l'exercice. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont ajustés de façon à refléter les taux de change en vigueur en date de la transaction. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains et pertes de change sur les actifs et passifs monétaires sont inclus dans les calculs de bénéfice.

Durant l'exercice, l'Association a comptabilisé 1 088\$ (2025 - \$3850) en pertes de change. Cet élément est constaté au chapitre des frais opérationnels.

(suite)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)

Facteurs d'incertitude relatifs à la mesure

Dans la préparation d'états financiers conformément aux normes comptables visant les organismes à but non lucratif au Canada, la direction doit faire des hypothèses et des estimations pouvant avoir un effet direct sur les actifs et les passifs inscrits, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan et sur les montants déclarés de revenus et de dépenses durant la période à l'examen. Les estimations et les hypothèses font l'objet de révisions périodiques et les effets de ces révisions sont pris en compte dans les états financiers de l'exercice pendant lequel les informations sont connues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments visés par les estimations et hypothèses comprennent :

- Amortissement des immobilisations corporelles;
- Durée de vie utile estimée des actifs; et
- Apports reportés.

Instruments financiers

Comptabilisation des instruments financiers

En premier lieu, l'Association comptabilise ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur ajustée – dans le cas des instruments financiers qui ne seront pas comptabilisés par la suite à leur juste valeur – par le montant des coûts de transaction directement attribuable à l'instrument. Les montants recevables et à payer aux apparentés sont comptabilisés à leur valeur d'échange, à savoir le montant convenu par les apparentés.

En deuxième lieu, l'Association comptabilise ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, à part les instruments dérivés et les actions cotés sur un marché actif, qui sont comptabilisés par la suite à leur juste valeur. Les changements au niveau de la juste valeur sont constatés au chapitre du bénéfice net.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les liquidités et les subventions et autres débiteurs.

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les comptes créditeurs, les charges à payer et les salaires payables.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les dépôts à terme.

Baisse de la valeur

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût amorti, l'Association doit déterminer s'il y a des indices de baisse de valeur possible. Lorsqu'il y a un indice de baisse de valeur et que l'Association détermine qu'une variation défavorable importante a eu lieu durant la période à l'examen au niveau du calendrier ou du montant prévu des flux de trésorerie futurs, une perte de valeur est reflétée au niveau des revenus. Une baisse de valeur antérieurement constatée peut être reversée. La valeur comptable des actifs financiers ne peut pas être supérieure au montant qui aurait été comptabilisé à la date du renversement si la baisse de valeur n'avait pas été constatée antérieurement. Le montant du reversement est constaté au niveau du revenu.

3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association s'expose à une variété de risques au niveau de ses instruments financiers et a mis en œuvre un cadre de gestion des risques afin de surveiller, d'évaluer et de gérer ces risques. L'analyse suivante fournit des informations sur les risques auxquels l'Association est exposée et sur la concentration desdits risques en date du 31 mars 2026 :

Risque au crédit

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Notes aux états financiers

Exercice prenant fin le 31 mars 2026

Le risque au crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Les comptes débiteurs de l'Association sont engagés pour la plupart avec des organisations qui poursuivent des activités similaires à celles de l'Association, et avec les athlètes qui bénéficient du soutien de l'Association. Par conséquent, le risque au crédit est considéré comme étant faible. L'exposition maximale au risque de crédit dépend de la valeur comptable des comptes débiteurs. À cet effet, une provision pour les créances irrécouvrables a été établie sur la base des facteurs relatifs aux risques de crédit de comptes particuliers, des tendances historiques et d'autres informations pertinentes. De plus, l'Association a une clientèle relativement nombreuse, qui minimise la concentration du risque au crédit.

Risque à la liquidité

Le risque à la liquidité signifie le risque qu'une organisation éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance. L'approche adoptée par l'Association pour gérer ses engagements est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour régler ses dettes lorsqu'elles seront exigibles, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de compromettre la réputation de l'Association.

L'Association a accumulé un actif net et génère constamment un excédent de revenus sur les dépenses, et elle prévoit d'avoir les liquidités adéquates pour rembourser son passif financier à même son fonds de roulement.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché signifie le risque que la juste valeur ou le flux de trésorerie futur prévu d'un instrument financier est susceptible de fluctuer à cause des variations des taux et des prix du marché. Le risque lié au marché englobe trois types de risque : le risque de cours de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques associés au prix. L'Association s'expose principalement au risque de cours de change.

Risque de cours de change

Le risque de cours de change est le risque posé aux bénéfices de l'Association découlant des fluctuations des taux de change étrangers, notamment la volatilité des cours. L'Association est exposée à un risque de cours de change en lien avec ses liquidités détenues en USD et en Euros. L'Association n'a pas recours aux instruments dérivés pour atténuer son risque d'exposition aux taux de change étrangers.

À la fin de l'exercice, l'Association a des soldes en espèces libellés en Euros de 53 680€ (2025 - 38 570€) et en USD de 1 835\$ (2025 - 1 893\$)

Sauf indication contraire, la direction estime que l'Association n'est pas exposée à un risque important au niveau du taux d'intérêt ou d'autres risques de cours en lien avec ces instruments financiers.

4. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La plupart des revenus de l'Association proviennent de contrats renouvelables avec Sport Canada, un organisme du gouvernement du Canada. L'Association dépend en termes économiques de ces contrats et la direction estime que la perte ou le retrait de ce financement entraînerait l'incapacité de l'Association de fournir ses services à ses clients.

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE**Notes aux états financiers****Exercice prenant fin le 31 mars 2026****5. DÉPÔT À TERME**

À la fin de l'exercice, l'Association a un dépôt à terme avec une échéance prévue en juillet 2026, portant intérêt au taux annuel de 2,70%.

6. SUBVENTIONS ET AUTRES DÉBITEURS

	2026	2025
Subventions à recevoir	\$ 26,947	\$ 57,852
Créances athlètes	94,065	170,633
Autres créances		
	121,012	228,485
	(9,000)	(9,000)
Moins : provision pour créances irrécupérables		
	\$ 112,012	\$ 219,485

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement accumulé	2025
Équipements	\$ 48,002	\$ 40,156	\$ 7,846
Meubles et accessoires	7,943	7,900	43
Matériel informatique	49,476	45,971	3,505
Équipement sportif	171,097	156,239	14,858
	\$ 276,518	\$ 250,266	\$ 26,252
			\$ 28,933

8. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2026	2025
Engagements liés aux activités	\$ 59,295	\$ 26,461
Charges à payer	8,085	7,700
Autorisation de découvert	-	20,468
	\$ 88,456	\$ 54,629

L'Association a négocié une autorisation de découvert chez la Banque royale du Canada avec une limite autorisée de 137 500\$ (2025 – 137 500\$), dont 131 623\$ (2025 – 117 032\$) étaient disponibles à la clôture de l'exercice financier.

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE
Notes aux états financiers
Exercice prenant fin le 31 mars 2026

9. REVENUS ET APPORTS REPORTÉS

	Solde, début d'exercice		Solde, fin d'exercice	
	Reçu		Constaté	
Revenus courants :				
Fonds du Comité olympique canadien	\$ 10,000	\$	\$ 10,000	\$
Entraînements Banque Royale du Canada	10,015	22,500	15,640	16,875
À Nous le Podium - Start House	49,669		49,669	
Comité olympique canadien – programme de préparation de jeunes athlètes		17,065		17,065
Comité olympique canadien – recrutement au titre du programme d'équipe multidisciplinaire		20,721		20,721
Comité olympique canadien – subvention au développement des organismes nationaux de sport		36,250		36,250
Partie exigible	69,684	96,536	75,309	<u>90,911</u>
Partie à long terme :				
Comité olympique canadien – subvention au développement des organismes nationaux de sport	-	6,250		6,250
Partie à long terme		6,250		6,250
	<u>\$ 69,684</u>	<u>\$ 102,786</u>	<u>\$ 75,309</u>	<u>\$ 97,161</u>

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Notes aux états financiers

Exercice prenant fin le 31 mars 2026

10. ÉLÉMENTS DE PASSIF ÉVENTUELS

Aux fins des états financiers afférents, les éléments de passif éventuels ont été évalués par la direction.

Les allocations versées par Sport Canada sont assorties de modalités et conditions spécifiques en ce qui a trait au décaissement des fonds. Les registres comptables de l'Association peuvent faire l'objet d'un examen par Sport Canada afin de cerner les cas où, si cas il y en a, les montants imputés aux contributions ne sont pas en conformité avec les modalités et conditions convenues et devraient par conséquent être remboursés à Sport Canada. Les ajustements aux contributions d'exercices précédents sont enregistrés à l'exercice durant lequel Sport Canada autorise l'ajustement. En date de la clôture de l'exercice financier, tout ajustement/remboursement éventuel ne peut être raisonnablement estimé.

11. ÉVÉNEMENTS APRÈS LA CLÔTURE

Aux fins des états financiers afférents, les événements postérieurs à la clôture ont été évalués par la direction.

Aucun événement important n'est constaté qui aurait un effet important sur les présents états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE

Frais

(Tableau 1)

Exercice prenant fin le 31 mars 2026

	2026	2025
Luge olympique		
Déplacements	\$ 496,764	\$ 494,925
Salaires et avantages sociaux	357,909	378,287
Frais de piste	145,538	139,177
Médical	130,450	121,703
Entraînement et honoraires professionnels	78,067	92,091
Dépenses de bureau	57,429	80,472
Repas et représentation	46,501	79,036
Location	20,566	98,775
Frais de transport et de livraison	11,975	16,259
Location d'installation de Coupe du monde et de production télévisuelle	1,257	456,521
Créances irrécupérables	-	12,338
Honoraires professionnels		6,817
	1,346,456	1,976,40j
Opérations		
Salaires et avantages sociaux	127,106	126,503
Honoraires professionnels	49,979	57,825
Dépenses de bureau	35,070	29,606
Entraînement et honoraires professionnels	23,660	20,192
Location	16,863	12,199
Déplacement	1,597	994
Frais de transport et de livraison	131	26
Repas et représentation	66	228
	\$ 254,472	\$ 247,571

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrale de ce rapport.